

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 28 JUN 2016

Nombre de conseillers

En exercice : **15**
Présents : **13**
Votants : **13**

L'an deux mil seize, le **Vingt-huit juin**, à dix-neuf heures zéro minute,
le Conseil Municipal de la **Commune de SIGOULES**
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie,
sous la présidence de Monsieur Patrick CONSOLI,
Date de convocation du Conseil Municipal : **21/06/2016**

Etaient présents : M. Patrick CONSOLI, maire, M. Jean-Louis DESSALLES, Mme BEAUMAIN Chrystelle,
M. Norbert AUVRAY, M. Yves SPADOTTO, adjoints, Mmes Karen VICK, Joëlle LEBERON, Sandrine
VERGNAC, Céline SENDRON-GUERIN, Isabelle BERTOUNESQUE, Gaëlle BROUSSE-BEYLAT,
MM. Heinrich BLESSING, Aurélien PROUILLAC

Absents : Mme Valérie MARIA, M. Jean-Noël BERTIN

Secrétaire de séance : Mme Isabelle BERTOUNESQUE

19 H 00 : Lecture et approbation à l'unanimité du précédent compte-rendu du conseil municipal.

ORDRE DU JOUR :

1. Présentation du Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif
2. Résultat appel d'offres pour réalisation étude diagnostique PLUI et désignation de deux représentants de la commune en sus du maire
3. Résultat appel d'offres des travaux « Aménagement des locaux de l'ancien centre de loisirs de Sigoulès en locaux associatifs »
4. Détermination des ratios d'avancement de grade du personnel après avis du Comité Technique Paritaire
5. Contrat d'objectifs cantonal : programmation contrats de territoires 2016-2020, demandes de subvention
6. Présentation du service « MAIRIE VIGILANTE » avec l'offre de Voisins Vigilants
7. Fixation des tarifs du restaurant scolaire pour l'année scolaire 2016-2017
8. Demande d'acquisition d'un terrain de la ZAE du Roc de la Peyre
9. Décision modificative budgétaire : amortissement fonds de concours
10. Demande occupation domaine public avec installation rambarde en bois exotique (RAGOT)
11. Présentation dossier partenaire Team cycliste cadet en Dordogne Sud
12. Projet de découpage de parcelles et classement en voirie communale + aménagement route du château d'eau
13. Chemin des Trois Fontaines : signalisation sens interdit sauf riverains + limitation 3,5 T
14. Déplacement colonne à verres sur le site ZAE du Roc de la Peyre
15. Réflexion assainissement collectif sur le hameau de Lestignac
16. Défense incendie
17. Questions diverses

1. PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2015 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE

PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

N°2016-35

Monsieur le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Il présente ce rapport à l'assemblée délibérante. Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de l'exercice 2015. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.
- **DECIDE** de mettre en ligne ce rapport sur le site : www.services.eaufrance.fr

Le rapport 2015 est consultable en mairie aux jours et heures d'ouverture des bureaux au public.

2. RESULTAT APPEL D'OFFRES POUR ETUDE DIAGNOSTIQUE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

DE LA COMMUNE EN VUE DE L'INTEGRATION AU PLUIHD DE LA CAB

ET CONFORMITE AUX PRESCRIPTIONS DU SCOT POUR 2017

N° 2016-36

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une consultation a été lancée le 15 avril 2016 pour confier à un bureau d'études, dans le cadre d'un marché sans formalité, la réalisation d'un diagnostic du plan local d'urbanisme (PLU) en vue de l'intégration au PLUIHD de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB) dans le cadre de la fusion en 2017 de la CAB et de la Communauté de Communes des Coteaux de Sigoulès, et de la mise en conformité aux prescriptions du SCOT.

Trois offres ont été reçues portant sur la réalisation d'un diagnostic mutualisé pour 8 communes membres de la Communauté de Communes des Coteaux de Sigoulès.

Après analyse, le bureau d'études présentant la meilleure offre est le bureau CITADIA.

Le coût pour la commune de Sigoulès est de 6 083,33 € HT (7 300 € TTC).

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. **DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à conclure avec le bureau d'études CITADIA, 1029 Boulevard Blaise Doumerc – 82000 MONTAUBAN, le marché sans formalité de maîtrise d'œuvre pour l'étude diagnostique du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Sigoulès, et de l'autoriser à signer toutes les pièces qui s'y rapportent.

2. **DIT** que le marché de maîtrise d'œuvre est conclu pour un montant d'honoraires de 6 083,33 € HT,
soit 7 300,00 € TTC.

3. **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2016.

Désignation de 2 référents en plus du Maire pour le suivi du diagnostic PLU

N° 2016-37

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, désigne à l'unanimité :

- Mme Karen VICK et M. Yves SPADOTTO, référents titulaires
- M. Norbert AUVRAY, suppléant.

3. RESULTAT APPEL D'OFFRES DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES LOCAUX DE L'ANCIEN CENTRE DE LOISIRS DE SIGOULES EN LOCAUX ASSOCIATIFS **N° 2016-38**

Vu la délibération du conseil municipal en date du 8 janvier 2015 approuvant le projet d'aménagement des locaux de l'ancien centre de loisirs de Sigoulès en locaux associatifs, Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation des entreprises, sous la forme d'une procédure adaptée, a été menée.

Pour ce faire, une procédure de consultation a été lancée le 17 mai 2016.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au journal d'annonces légales, Journal Sud-Ouest, le 20 mai 2016, et a été dématérialisé sur le site <http://marchespublics.dordogne.fr>, pour une remise des plis le 21 juin 2016 à 12h00.

Le dossier de la consultation était téléchargeable gratuitement sur cette même plateforme et, sur demande préalable auprès de la Commune, fourni sous format papier, à titre gracieux. Le marché comporte 6 lots.

Les critères de jugement des offres étaient :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères avec leur pondération suivants :

1 – 50 % : Prix des prestations

2 – 40 % : Valeur technique des prestations et qualité de présentation de l'offre

3 – 10 % : Engagement sur les délais.

Il a été procédé à l'ouverture des plis le 24 juin 2016 à 14 h à la mairie de Sigoulès, par la commission d'appel d'offres de la commune et le bureau de maîtrise d'œuvre Archistudio.

Le maître d'œuvre est en train de finaliser l'analyse des offres.

Le montant du marché de travaux HT, d'après les offres les moins disantes, s'élèverait environ à 125 000 € HT hors option, pour une estimation de 155 000 € HT.

4. DETERMINATION DES RATIOS PROMUS/PROMOUVABLES AU TITRE DES AVANCEMENTS DE GRADE DU PERSONNEL APRES AVIS DU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE (CTP) **N° 2016-39**

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité technique paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Si le calcul est inférieur à 100%, l'assemblée délibérante peut prévoir que, lorsque le nombre calculé n'est pas un entier, la décimale est ajoutée au nombre calculé l'année suivante.

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 28 avril 2016,

Le Maire propose à l'assemblée,

- de fixer les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

Grade d'origine	Grade d'avancement	Ratios « promus/ promouvables » (%)
Adjoint technique territorial de 1 ^{ère} Classe	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	100 %
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	100 %

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des présents adopte la proposition de Monsieur le Maire.

Affiché le 07/07/2016.

La nouvelle politique départementale s'organise autour de deux types de contrats qui intègrent toutes les aides au bloc communal. Le premier volet est consacré aux Contrats d'Objectifs Cantonaux. Les Contrats d'Objectifs Cantonaux sont appliqués aux périmètres des 25 cantons de Dordogne (selon le décret n°2014-218 du 21 février 2014 fixant les circonscriptions électorales du Conseil départemental).

Les Contrats comportent 2 volets pour chaque canton :

- Un volet communal :

Le volet communal se compose des opérations d'investissement sous maîtrise d'ouvrage communale, soutenues par le Département.

- Un volet départemental :

Le volet départemental mettra en exergue toutes les opérations menées ou projetées en maîtrise d'ouvrage Départementale sur le canton, afin de rendre lisible l'action du Département à l'échelle des nouveaux territoires cantonaux.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter le Département au titre des contrats d'objectifs cantonaux sur les projets suivants :

1. Extension ZAE du Roc de la Peyre : développement de l'entreprise VCN (2016)
2. Acquisition terrain et construction d'une Maison de santé (2017)
3. Construction salle de sports en partenariat avec le Cluzeau (2017)
4. Réhabilitation et extension de la salle des fêtes (2018)
5. Réaménagement et accessibilité intérieure de la Mairie (2018)
6. Réhabilitation d'une grange en salle d'animations culturelles (2019-2020)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve les projets proposés et autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière du Département pour chacun des projets au titre des contrats d'objectifs cantonaux 2016-2020.

6. PRESENTATION DU SERVICE « MAIRIE VIGILANTE » AVEC L'OFFRE VOISINS VIGILANTS

Monsieur le Maire communique à l'assemblée le déploiement du dispositif des Voisins Vigilants que la commune pourrait mettre en place.

Ce dispositif vise à faire reculer l'insécurité et les cambriolages. Il permet aux voisins d'un même quartier, d'une même rue ou d'un même immeuble de participer à la sécurité de leur propre cadre de vie, avec l'appui et sous le contrôle de la Municipalité.

Attentifs et solidaires, les « Voisins Vigilants » se servent de la plateforme VoisinsVigilants.org ou directement de leur téléphone portable pour se prévenir en cas de danger via un système performant d'alertes par mail / SMS/ notification. Tout cela gratuitement.

Exemple : un citoyen repère un comportement inhabituel, il alerte simultanément en envoyant un SMS à un numéro gratuit ou un message via la plateforme voisinsvigilants.org, la Mairie vigilante et les voisins vigilants de son quartier.

DEVENIR MAIRIE VIGILANTE POUR RENFORCER LA SECURITE DES HABITANTS :

Pour une baisse significative des incivilités et des cambriolages.

Coût pour la commune : 800 € TTC / an

Nécessité de sectoriser la commune, choisir des référents, se former à la plateforme.

Installation de panneaux, distribution de tracts, organisation réunion publique.

Inauguration du dispositif avec la presse.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il est favorable à cette proposition.

Après en avoir délibéré, l'avis du conseil municipal est partagé : 4 voix CONTRE, 3 abstentions, 6 voix POUR.

7. TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE ANNEE 2016-2017

N° 2016-40

Monsieur le Maire rappelle le fonctionnement du restaurant scolaire et les tarifs de l'année 2015-2016 : des abonnements mensuels sont proposés pour les enfants qui prennent journalièrement leurs repas. Il indique que l'année scolaire 2016-2017 débutera le 1^{er} septembre 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Considérant la volonté de la collectivité à employer dans la confection des repas davantage de produits bio,

- Décide une hausse de 2% sur les repas enfants et adultes,

- Décide d'appliquer pour l'année scolaire 2016-2017 ; les tarifs ci-après votés :

Année Scolaire 2016-2017	Tarifs occasionnels	Tarifs abonnement
Maternelle	2,61 €	31,81 €
Primaire	2,95 €	35,29 €
Adulte	4,78 €	59,30 €

Rappel règlement :

- **Le choix entre règlement « abonnement » ou « occasionnel » est décidé en août par les parents pour toute l'année scolaire, ainsi que le choix du paiement par prélèvement automatique.**
- **Une minoration de 10 % est appliquée sur les abonnements pour les familles nombreuses (3 enfants et plus scolarisés à l'école de Sigoulès).**
- **Déduction sur justificatif (certificat médical) à partir de 3 jours d'absence consécutifs et par enfant.**

8. DEMANDE D'ACQUISITION D'UN TERRAIN DE LA ZAE DU ROC DE LA PEYRE

N° 2016-41

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu de M. Davy ESCAT domicilié à Lamonzie St Martin, une intention d'achat de terrain sur la ZAE du Roc de la Peyre, pour y installer son activité de transformation de déchets alimentaires pour animaux.

Le lot à acquérir est le n°409 d'une superficie de 2 771 m², composé des parcelles cadastrées section B n° 964 et 975.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de vendre ce terrain au prix de 19 397 € HT, (soit 7 € HT le m²).

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des présents, donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

9. AMORTISSEMENT FONDS DE CONCOURS ET DECISIONS MODIFICATIVES

1°) Durée d'amortissement du fonds de concours versé à la CCCS pour la construction d'un accueil des loisirs sans hébergement à Sigoulès

N° 2016-42

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'en application des dispositions prévues à l'article L. 2321-2-28 et R. 2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les subventions d'équipement versées par la collectivité (imputées à la subdivision intéressée du compte 204) sont obligatoirement amorties, dès l'année suivante, sur une durée maximale de 15 ans lorsque le bénéficiaire est un organisme public. Le compte 6811 « *Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles* » est alors débité par le crédit du compte 2804... « *subventions d'équipements versées* » par **opération d'ordre budgétaire**.

L'amortissement des subventions d'équipement versées est obligatoire pour toutes les collectivités, quelle que soit leur catégorie démographique.

Il y a donc lieu d'amortir les aides versées à la Communauté de Communes des Coteaux de Sigoulès pour la construction de l'Accueil des Loisirs Sans Hébergement « Les Cépages » de Sigoulès :

En 2008 :	17 000,00 €
En 2009 :	18 549,74 €
En 2015 :	<u>22 000,00 €</u>
Total :	57 549,74 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'amortir le fonds de concours versé à la Communauté de Communes des Coteaux de Sigoulès pour la construction de l'ALSH sur une durée de 15 ans.

L'amortissement qui démarrera en 2016 portera sur la somme totale versée au 31/12/2015, soit sur la base de 57 549,74 €. Divisé par 15 ans = **3 836,65 € / an.**

2°) Décision modificative n°1 budget général

N° 2016-43

Suite aux mauvaises imputations budgétaires en 2008 et 2009 des sommes versées à la Communauté de Communes des Coteaux de Sigoulès pour la construction de l'accueil des loisirs sans hébergement, il y a lieu de passer des écritures rectificatives qui nécessite des ouvertures de crédits. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal,

- D'ouvrir les crédits aux articles ci-après du **budget général de l'exercice 2016** :

Objet de la décision modificative : augmentation de crédits : écritures rectificatives mauvaises imputations budgétaires 2008 et 2009

INTITULÉS DES COMPTES	RECETTES		DEPENSES	
	COMPTES	MONTANT	COMPTES	MONTANT
Mandats annulés / exercices antérieurs	773	35 549,74		
Virement à la section d'investissement			023	35 549,74
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		35 549,74		35 549,74
Subvention d'Équipement Bâtiments, Inst.			204112	35 549,74
Virement de la section de fonctionnement	021	35 549,74		
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		35 549,74		35 549,74

Adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

3°) Décision modificative n°2 budget général

N° 2016-44

Il y a lieu de passer des écritures budgétaires relatives à l'amortissement du fonds de concours versé à la Communauté de Communes des Coteaux de Sigoulès. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal,

- D'ouvrir les crédits aux articles ci-après du **budget général de l'exercice 2016** :

Objet de la décision modificative : amortissement fonds de concours

INTITULÉS DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANT	COMPTES	MONTANT
Immobilisations			6811	3 836,65
Virement à la section d'investissement	023	-3 836,65		
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		-3 836,85		3 836,65
Subvention d'Équipement Bâtiments, Inst.			2804112	3 836,65
Virement de la section de fonctionnement	021	-3 836,65		
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		-3 836,65		3 836,65

Adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande de M. et Mme RAGOT-DOUMENGE portant sur une occupation du domaine public en terrasse ouverte avec l'installation d'une rambarde en bois exotique devant leur commerce, sis 34 rue de la Fon Close.

Cette requête fait suite à l'extension de leur activité par un bar PMU.

Après délibération (4 voix Pour, 9 abstentions),

Considérant que la rue de la Fon Close est ouverte à la circulation,

Considérant que le trottoir devant leur commerce est limité pour permettre la circulation des piétons entre tables et chaises, et que de ce fait, la sécurité aux personnes n'est pas pleinement assurée,

Considérant le nombre d'abstentions formulées sur la base de ne pas avoir vu sur place l'emplacement du projet de terrasse, une décision définitive sera prise lors d'un prochain conseil.

11. PRESENTATION DOSSIER PARTENAIRE TEAM CYCLISTE CADET EN DORDOGNE SUD N° 2016-46

Monsieur le Maire, aidé par son adjoint Yves Spadotto, présente à l'assemblée le dossier partenaire du Team Cycliste cadet en Dordogne Sud.

M. Spadotto ayant participé à une réunion publique de présentation du projet.

Aujourd'hui les enfants d'ouvriers et d'agriculteurs n'ont plus accès à la pratique sportive et notamment celle du cyclisme sur route. C'est pourtant ces catégories sociales, et principalement le secteur agricole, qui ont donné à la France la majorité de ses champions cyclistes.

Le coût d'un vélo de compétition est aujourd'hui de 1 500 à 2 000 € minimum.

Une saison « cadet » sur route en 2016 = 7 000 €.

Le but de l'association est, en priorité, de permettre à des jeunes cadet(tes), soit 15 et 16 ans d'accéder à la pratique du cyclisme sur route de compétition, sous l'égide de la Fédération Française de Cyclisme.

La commune est sollicitée pour devenir partenaire de Team cycliste cadet en Dordogne Sud.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'obtenir la carte de supporter par le versement de 10 €.

La dépense sera inscrite à l'article 6574 au budget général de la commune de l'exercice 2016.

12. PROJET DE DECOUPAGE DE PARCELLES ET CLASSEMENT EN VOIRIE COMMUNALE, AMENAGEMENT ROUTE DU CHATEAU D'EAU**1°/ Découpage parcelle cadastrée C 804**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a sollicité le cabinet de géomètres DEMEURS-MONTHUS d'Eymet pour procéder au découpage de la parcelle C 804 afin de dissocier le foncier bâti (*groupe scolaire, poste, restaurant scolaire, accueil des loisirs*) de la voirie.

Ceci afin de procéder ensuite au classement en voirie communale de la partie voie de circulation et parking.

La construction de l'accueil des loisirs étant sur cette même parcelle, nous devons attendre l'enregistrement aux hypothèques de l'acte administratif de vente avec la Communauté de Communes des Coteaux de Sigoulès.

2°/ Aménagement route du Château d'eau

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement de la route du Château d'eau établi par le cabinet de géomètres DEMEURS-MONTHUS d'Eymet.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal adopte le projet d'aménagement présenté et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

13. CHEMIN DES TROIS FONTAINES : SIGNALISATION SENS INTERDIT SAUF RIVERAINS + LIMITATION 3,5 T

Le pont classé œuvre d'art se dégrade de plus en plus.

Il est nécessaire d'interdire le passage de véhicules et surtout de gros engins agricoles.

Il est proposé d'installer une signalisation : sens interdit sauf riverains et limitation à 3,5 T.
Proposition adoptée à l'unanimité par le conseil municipal.

14. DEPLACEMENT DE LA COLONNE A VERRES SUR LE SITE DE LA ZAE DU ROC DE LA PEYRE

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de déplacer le container à verres situé sur le parking du cimetière sur le site de la ZAE du Roc de la Peyre.

Proposition adoptée à l'unanimité par le conseil municipal.

15. REFLEXION ASSAINISSEMENT COLLECTIF SUR LE HAMEAU DE LESTIGNAC

Monsieur le Maire informe l'assemblée du projet des habitants du hameau de Lestignac à vouloir aménager une station de relevage pour desservir le hameau de Lestignac en assainissement collectif.
Il fait part des échanges verbaux qu'il a eu avec ces administrés.

Le conseil municipal après délibération est d'accord pour continuer les discussions sur ce projet.

16. DEFENSE INCENDIE

Le décret n° 2015-235 du 27 février 2015 relatif à la défense extérieure contre l'incendie, définit les points d'eau incendie (ouvrages publics ou privés utilisables en permanence par les services d'incendie, bouches, poteaux, points d'eau naturels ou artificiels).

La commune a l'obligation d'établir un état des lieux de la défense extérieure contre l'incendie de son territoire. Pour ce faire un diagnostic doit être réalisé par un bureau d'études compétent.

Après une consultation sans formalités, le conseil municipal décide à l'unanimité de confier cette mission à la SAUR.

17. QUESTIONS DIVERSES

1. Adoption des statuts du SIAEP des Coteaux Sud Bergeracois

N° 2016-47

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la délibération du Comité Syndical en date du 08/06/2016 visée en Préfecture le 20/06/2016.

Cette délibération porte sur l'acceptation des statuts du SIAEP des COTEAUX SUD BERGERACOIS issu de la fusion des SIAEP d'EYMET, ISSIGEAC, MONESTIER et SIGOULES.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à donner son avis sur ce projet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte l'adoption des statuts du SIAEP des COTEAUX SUD BERGERACOIS issu de la fusion des SIAEP d'EYMET, ISSIGEAC, MONESTIER et SIGOULES ;
- Elit les délégués qui siégeront au Comité Syndical du SIAEP des COTEAUX SUD BERGERACOIS :
 - o 2 titulaires : Patrick CONSOLI, Yves SPADOTTO
 - o 2 suppléants : Valérie PASERO-MARIA, Gaëlle BEYLAT-BROUSSE

2. SDE 24 : Convention d'occupation temporaire du domaine public non cadastré pour l'installation d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) **N° 2016-48**

Vu la délibération du conseil municipal en date du 23/09/2015 approuvant sans réserve le transfert de compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques », prévue à l'article L. 2224-37 du Code Général des Collectivités Territoriales relative aux infrastructures de charge de véhicules électriques, au SDE 24, pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge,

Vu l'emplacement choisi pour recevoir cette infrastructure,
Il y a lieu de signer une convention d'occupation temporaire du domaine public non cadastré avec le SDE 24.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public non cadastré avec le SDE 24 (Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne),
- Renonce expressément à toute perception de redevance d'occupation du domaine public.

3. Appel à solidarité des communes en Ile-de-France **N° 2016-49**

L'Association des Maires Franciliens appelle les communes françaises à se mobiliser pour participer au fonds d'aide pour les villes et collectivités de l'Ile de France dévastées par les très violentes inondations survenues fin mai 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- D'octroyer un secours de 200 € à l'Association des Maires Franciliens au profit des communes d'Ile de France sinistrées par les inondations ;
- D'inscrire cette dépense à l'article 6574 du budget primitif 2016.

4. Pomport Beach - Eaux de piscine **N° 2016-50**

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée la demande de M. Joris BOUDOUIN, directeur de Pomport Beach, sollicitant un **dégrèvement sur la partie assainissement de l'eau consommée par les deux piscines du site.**

Les deux piscines du camping représentent respectivement 100 m3 et 250 m3.

Du fait des obligations sanitaires vis-à-vis de l'ARS, il a une obligation de renouveler l'eau chaque jour d'un %. Il propose d'installer deux compteurs plombés à l'entrée de chaque piscine pour relever les consommations de la saison.

Après délibération le conseil municipal à l'unanimité,
Considérant l'atout touristique qu'apporte le site Pomport Beach à l'économie du territoire,

- Accorde le dégrèvement sur la part de la redevance assainissement de l'eau consommée par les deux piscines du site, à condition que les compteurs soient posés à l'entrée de chaque piscine pour la relève des consommations ;
- Mandate Monsieur le Maire à aviser la société SAUR de cette décision.

5. Modification relais SFR situé à la ZAE du Roc de la Peyre

Monsieur le Maire informe l'assemblée du dépôt en mairie du dossier de modification du réseau téléphonie mobile par l'opérateur SFR sur le relais situé à la ZAE du Roc de la Peyre.

Le projet s'inscrit dans le cadre de l'accord de mutualisation d'une partie des réseaux de téléphonie mobile de Bouygues Telecom et SFR.

Objectif : améliorer la qualité des services de téléphonie de chacun des opérateurs tout en optimisant les infrastructures présentes.

Les antennes installées à la ZAE du Roc de la Peyre à Sigoulès feront l'objet d'une évolution technologique qui ne s'accompagnera pas d'un ajout d'antennes supplémentaires.

6. Soutien candidature de Paris et de la France aux JO 2024

N° 2016-51

L'Association des Maires de France invite les mairies à soutenir la candidature de la ville de Paris et de la France pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les Jeux Olympiques et Paralympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la commune de Sigoulès est attachée ;

Considérant que la ville de Paris est candidate à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 ;

Considérant, qu'au-delà de la Ville de Paris, cette candidature concerne l'ensemble du pays ;

Considérant que l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024 aura nécessairement des retombées positives sur la pratique sportive et les politiques conduites par la commune en ce domaine ;

Considérant que la commune de Sigoulès souhaite participer à la mobilisation autour de ce projet.

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

ARTICLE UNIQUE – Apporte son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

7. Système de surveillance Mairie-Bibliothèque et Ecole

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le contrat de surveillance AST Alarme arrivait à échéance au 30/06/2016.

Après avoir consulté d'autres opérateurs, c'est la société NEXECUR qui a proposé la meilleure offre qualité-prix.

8. Correspondance du 12 mai 2016

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'une correspondance qu'il a reçu le 18 mai dernier émanant d'administrées de la commune.

Ce courrier porte sur le bien vivre à Sigoulès à travers leurs questionnements et suggestions :

- Peu d'espaces favorisant la rencontre, l'échange et le partage
- De jolis lieux peu exploités (lavoir, place de l'église, etc.)
- Idées : mettre à disposition des tables de pique-nique, installer des **jardins partagés** (Incroyables Comestibles, mouvement Colibris), boîte à livres / objets ;
- Impact écologique et financier : décider une extinction de l'éclairage public entre 23 h et 6 h
- Impact nocif des compteurs électriques Linky

Après délibération, le conseil municipal décide de réfléchir à l'étude des projets suivants :

- Aménagement d'un jardin partagé
- Aménagement de jardins d'enfants
- Aménagement d'une piste cyclocross
- Achat de bancs publics

9. Dispositif Compteurs Linky

Monsieur le Maire rappelle l'insistance de certains administrés à ce que la commune s'oppose au déploiement du dispositif des compteurs Linky.

Il demande l'avis du conseil municipal qui refuse à l'unanimité de s'opposer au déploiement du dispositif des compteurs Linky car chacun est libre de son choix.

10. Association Familles Rurales d'Eymet : présentation du Vestiaire

L'Association des Familles Rurales d'Eymet a le plaisir d'informer la collectivité de ses activités de son vestiaire pour communication aux administrés. Il est ouvert à tous et sans distinction.

L'Association étudie la possibilité d'organiser un transport hebdomadaire pour les personnes sans moyen de locomotion personnel, vers le marché d'Eymet le jeudi matin.

Elle demande à la collectivité si cette proposition pourrait répondre à un besoin sur notre commune et si ce projet mérite une réflexion plus approfondie.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité de communiquer cette information sur le bulletin municipal et le site Internet de la commune en donnant à la population la possibilité de répondre sur l'éventuel projet de transport en commun hebdomadaire vers Eymet.

11. Subvention DETR 2016

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Préfet a décidé d'allouer une subvention de 28 593,13 € au titre de la DETR 2016 pour les travaux d'extension de la ZAE du Roc de la Peyre (développement entreprise VCN). Cette aide est calculée sur la base d'un taux de 20 % appliqué à une dépense subventionnable de 142 965,66 € HT.

12. Subvention Agence de l'Eau Adour Garonne

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la décision d'attribution d'aide financière de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour le diagnostic et le schéma directeur du système d'assainissement collectif de la commune.

Le montant de l'aide est de 26 500 € calculée sur la base d'un taux de 50 % appliqué à une dépense subventionnable de 53 000 € HT.

13. Remerciements des élèves du Cluzeau

Lecture est donnée au conseil municipal de la lettre de remerciements des élèves du collège Notre-Dame du Cluzeau pour le prêt de la salle des fêtes dans le cadre de leur représentation théâtrale annuelle qui s'est déroulée le 17 juin 2016.

14. Changement curé de la Paroisse Saint-Martin-des-Vignes

Monseigneur Philippe MOUSSET, évêque de Périgueux et Sarlat, a nommé l'Abbé Bruno FABRE, curé de la Paroisse Saint-Martin-des-Vignes, à compter du 1^{er} septembre 2016.

Il devient donc l'affectataire de l'église de notre commune à cette date et remplacera l'Abbé André PERYGA.

15. Problème sacs noirs éventrés au Mayne

Monsieur le Maire communique à l'assemblée le mécontentement d'une administrée du Mayne. Les containers poubelles débordent, les sacs noirs s'accumulent jusqu'au milieu de la route, ils sont éventrés par les animaux errants, il y a même du verre cassé. Les détritux atterrissent dans le parc de cette dernière. Elle demande à ce qu'une solution soit trouvée rapidement.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte la pose d'une caméra sur le point d'apport du Mayne.

16. Utilisation du terrain de tennis avec installation du filet (plateau multisports)

Monsieur le Maire informe qu'il est sollicité par plusieurs demandes de jeunes et d'adultes pour utiliser le terrain de tennis situé sur le plateau multisports.

Il fait remarquer qu'en périodes scolaires, cette mise à disposition est compliquée.

Il demande au conseil municipal de réfléchir à un règlement d'utilisation de ce lieu hors temps scolaires.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité ce principe de règlement d'utilisation avec gestion de planning et une caution de 100 € pour l'utilisation du filet.

17. Demande de prêt du vidéoprojecteur

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est sollicité par une demande d'une habitante de Sigoulès qui sollicite le prêt du vidéo projecteur dans le cadre d'une conférence sur le Bestiaire médiéval qu'elle donnera le samedi 2 juillet prochain à l'église de Monbos dans le cadre de la Nuit des Musées organisée par l'association des Amis de Monbos.

Ce matériel étant fragile et coûteux, il propose au conseil municipal d'accorder ce prêt mais en signant une convention de prêt à titre gracieux et en demandant une caution.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de mettre en place une convention de mise à disposition gracieuse du vidéoprojecteur avec le dépôt d'une caution de 200 €. Le prêt de ce matériel se limite aux associations locales.

18. Organisation repas du 13 juillet

Le conseil municipal organisera le repas du mercredi 13 juillet 2016.

Distribution des tâches est donnée à chacun.

19. Retrait cabine téléphonique

Monsieur le Maire informe que ORANGE a fait connaître le démantèlement des cabines téléphoniques dans le cadre du plan national.

La cabine téléphonique du bourg va bientôt être retirée, du fait de sa faible utilisation et de l'entretien que cela coûte à l'Etat. En effet, les cabines installées dans les communes françaises sont propriété de l'Etat, car à l'époque les Télécommunications étaient service public.

Monsieur le Maire a fait retarder ce retrait en plaidant que cette cabine est essentielle pour la sécurité des personnes, étant donné que le bourg de Sigoulès n'a pas (ou très peu) de couverture mobile.

Global Engineering Telecom est une société mandatée par ORANGE pour réaliser des tests sur la couverture mobile. Un procès-verbal sera dressé en présence du maire.

Ce rendez-vous est fixé le vendredi 8 juillet 2016 à 10 h 30.

20. Enquête Publique Allée des Charmilles

Suite à la délibération du 12/04/2016, Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'enquête publique portant sur :

- Le projet d'élargissement d'un tronçon de la VC n° 20 avec acquisitions de parcelles et à leurs classements dans la voirie communale,
- Le projet de déclassement d'un tronçon de VC n° 20, changement d'assiette du tronçon de ladite voie et classement en voirie communale du nouveau tronçon de voie

a débuté ce jour, 28 juin 2016 à 9 h 00 et se terminera le 13 juillet 2016 à 12 h 00 inclus.

La séance est levée à 21 h 45.

Conseil Municipal 28/06/2016 - Signatures :

M. Patrick CONSOLI, maire	Mme Karen VICK	Mme Isabelle BERTOUNESQUE
M. Jean-Louis DESSALLES, 1^{er} adjoint au maire	Mme Gaëlle BROUSSE-BEYLAT	M. Heinrich BLESSING
Mme Chrystelle BEAUMAIN, 2^{ème} adjointe au maire	Mme Sandrine VERGNAC	Mme Valérie PASERO-MARIA absente
M. Norbert AUVRAY, 3^{ème} adjoint au maire	Mme Céline SENDRON-GUÉRIN	M. Jean-Noël BERTIN absent
M. Yves SPADOTTO, 4^{ème} adjoint au maire	Mme Joëlle LEBERON	M. Aurélien PROUILLAC